

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

30 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

30 novembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 5 DÉCEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, Mme GUYON, Mme JODEAU BELOTTI, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,
M. JOUSSE donne procuration à Mme Martine COUET
Mme EL KRIMI donne procuration à Mme LE DRÉAU

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

2. Décisions modificatives sur le budget

Délibération DE01-05122023

1^{ère} décision modificative :

Afin de pouvoir régler le reversement de la Taxe d'Aménagement (prévu 1 915,00€ au budget primitif et demandé 1 933,69€ par la Communauté de communes) à la Communauté de communes, il convient de modifier les lignes budgétaires telles que ci-dessous sur le budget principal :

En Investissement dépense :

- C/ 2131 : - 20,00€
- C/ 10 226 : + 20,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité des membres présents et représentés.

2^{ème} décision modificative :

Afin de pouvoir régler la subvention à la Communauté de communes dans le cadre du programme d'intérêt Général (PIG), il convient de modifier les lignes budgétaires telles que ci-dessous sur le budget principal :

En Investissement dépense :

- C/ 2051 : - 1 380,00€
- C/ 2041512 : + 1 380.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres lès-Le Mans
Le 12 décembre 2023

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

